



Règlement intérieur.

Le présent règlement complète les statuts de l'association.

Sécurité :

Le tir à l'arc est une discipline qui peut comporter des risques si elle n'est pas encadrée ou si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.

Il appartient à chaque adhérent de prendre connaissance des règles de sécurité, de les respecter et les faire respecter. (Annexe)

En cas de manquement à une règle de sécurité, après un avertissement verbal il pourra y avoir une exclusion d'une semaine.

Utilisation de la salle :

Le gymnase du collège n'est pas accessible hors des horaires prévus pour le tir à l'arc. La présence d'un responsable est obligatoire.

Tout archer licencié à la FFTA et adhérent du club peut participer aux entraînements, il devra utiliser son matériel et pouvoir présenter sa licence.

Horaires :

- Lundi de 17H à 20H entraînement et loisirs.
- Mercredi de 14H30 à 16H (sauf l'hiver) entraînement jeunes au jardin d'arc
- Jeudi de 17H à 20H entraînement et loisirs. Initiation ADULTES à partir de 18H30
- Vendredi de 18H15 à 20H15 Initiation Jeunes.

Les adhérents adultes qui ne peuvent venir que le vendredi devront respecter les consignes de l'entraîneur chargé de l'initiation.

Ciblerie murale :

Afin de satisfaire les envies de chacun la partie gauche du mur est réservée aux blasons type cibles anglaises et la partie droite aux autres types de blasons, lundi et jeudi uniquement.

Le lundi, les règles de sécurité imposent un pas de tir unique, pour cette raison il ne peut y avoir qu'une seule distance lorsque tous les archers tirent sur la ciblerie murale, sauf si l'on utilise des cibles mobiles. Il n'y a qu'un seul pas de tir.

Le jeudi et le vendredi, la salle est entièrement réservée au tir à l'arc, on pourra ajouter des cibles mobiles et avoir plusieurs distances de tir et deux directions de tir opposées en ayant deux pas de tir dos à dos.

Utilisation du terrain extérieur. (Jardin d'Arc) :

Le terrain extérieur est accessible à tout moment pas les adhérents répondant aux conditions suivantes.

- Utiliser son matériel.
- Avoir une licence depuis plus d'un an.
- Les jeunes licenciés doivent être accompagnés par un adulte ayant une licence et pratiquant cette discipline depuis plus d'un an.

Tout nouvel archer licencié à la FFTA Peut utiliser le terrain s'il est accompagné d'un archer du club, dans les mêmes conditions que ci-dessus. Il devra utiliser son matériel.

Les non licenciés n'ont accès au terrain qu'en présence d'un responsable possédant une clé. S'ils désirent une initiation, la présence d'un entraîneur diplômé est requise.

Respecter le jardin d'arc et le laisser propre, ne jeter de papiers, bouteilles, mégots, etc... Respecter le tri sélectif.

Ranger le matériel.

Participer à l'entretien du jardin d'arc selon les nécessités. (Nous ne sommes que des bénévoles et chacun doit participer à l'entretien du jardin d'arc).

Clé du jardin d'arc :

Chaque membre adulte ayant une licence depuis plus d'un an peut, s'il le désire, obtenir la clé du jardin d'arc. Il lui sera demandé une caution de vingt euros qui lui sera reversée lorsqu'il rendra la clé. Il ne peut y avoir qu'une clé par famille.

Initiation :

Le responsable des jeunes et de l'initiation est J.M. GRIMAL aidé de

- Rémy VALLERY
- Olivier PEROT
- Pierre RIDEL

L'initiation débute à 18H15 et se termine à 20H15 les vendredis. Nous demandons aux parents de respecter cet horaire, merci.

Le matériel pour l'initiation est prêté par le club. Le matériel perdu ou endommagé, hors entraînement et concours, devra être remboursé.

Entraînement :

Les horaires d'entraînement sont

- Lundi de 17h à 20h entraînement adultes et jeunes qui participent aux concours officiels.
- Mardi 17h à 20h Entraînement Parcours au jardin d'arc.
- Mercredi (sauf l'hiver) Jeunes et débutants au jardin d'arc.
- Jeudi de 17h à 20h entraînement adultes et jeunes qui participent aux concours officiels.
- Jeudi de 18h30 à 20h Adultes débutants
- Vendredi 18h à 20h entraînement des jeunes et adultes (cas particuliers) qui devront respecter les consignes des jeunes.

L'entraînement n'est ni un forum de discussions ni une réunion de bureau.

Les entraîneurs ont également besoin d'entraînement et ne sont peut-être pas aussi disponibles que l'on voudrait. C'est pourtant vers eux qu'il faut se tourner en cas de problème.

Vie du club :

Licences :

La prise de la licence est obligatoire.

Pour rappel, dans une association type loi 1901 la cotisation est obligatoire et l'on ne devient membre une fois celle-ci acquittée. Dans un club sportif la cotisation donne droit à une licence qui protège l'archer en cas d'accident. Toutefois il existe une période de trois leçons gratuites afin d'être certain de son choix.

L'acquisition de la licence devra intervenir au plus tard à l'issue de la troisième leçon gratuite. Si ce n'est pas le cas, le postulant ne sera plus autorisé à se rendre sur le pas de tir.

Il est possible d'échelonner le paiement mais l'intégralité du montant doit être payée au trente novembre.

En cas de problèmes il faut venir en parler sans attendre afin de trouver une solution, cela ne doit pas vous empêcher de pratiquer votre sport favori.

Renouvellement de la licence :

La prise de licence devra être effective le premier octobre de la saison en cours. Passé cette date l'archer ne sera plus autorisé à se rendre sur le pas de tir. S'il fait partie du bureau, il en sera momentanément retiré. (Jusqu'à son renouvellement). Il est possible d'échelonner le paiement mais l'intégralité du montant doit être payé au trente novembre.

En cas de problèmes il faut venir en parler sans attendre afin de trouver une solution, cela ne doit pas vous empêcher de pratiquer votre sport favori.

Les cadres du club et les membres du bureau doivent avoir pris leur licence au plus tard le 15 octobre de l'année en cours. La prise de licence est justifiée par le paiement. Après le 15 octobre toute personne non licenciée ne fera plus partie du bureau.

Prix de la licence :

- ADULTES : 105€ plus la cotisation du club des jeunes.
- JEUNES : 75€ plus la cotisation du club des jeunes.
- POUSSINS : 70€ plus la cotisation du club des jeunes.

Pour rappel :

La cotisation du club des jeunes actuellement de 5€ n'est à payer qu'une fois quel que soit le nombre d'activités.

Renouvellement du bureau :

Le bureau est entièrement renouvelé tous les quatre ans lors des années Olympiques.

Pour se Présenter les candidats doivent :

- Être à jour des cotisations
- Avoir une licence depuis plus d'un an sans interruption
- Avoir 17 ans révolus
- Il ne peut y avoir qu'un seul membre d'un même foyer.

Plumes et flèches de progression :

Le passage des «Plumes» et «Flèches» de progression sera organisé le dernier vendredi avant les vacances:

- Décembre (avant Noël)
- Février (vacances d'hiver)
- Mars ou Avril (vacances de Pâques)

- Juin (vacances d'été)

De 18h15 à 20h15 sous le contrôle d'un entraîneur ou d'un arbitre du club.

Des petits jeux ou concours internes seront également proposés en cours d'année sous la responsabilité des initiateurs et du comité directeur du club.

Entraînements et Concours :

Lors de la participation à un concours, chaque archer représente, son club et le tir à l'arc en général. Sa tenue tant physique que morale doit être irréprochable. La tenue du club ou une tenue blanche et des chaussures type basket sont obligatoires, les jeans sont interdits.

Le club participe activement à l'éducation des jeunes, il convient que les adultes montrent l'exemple en respectant les consignes lors des entraînements, et les règles de vie en commun.

Il appartient à chaque adulte d'aider et d'accompagner un jeune en situation gênante où qui en fait la demande. De faire respecter les règles si besoin.

Cette «mission» n'est pas si simple. Les jeunes ont des raisons diverses pour venir et, surtout, ne viennent pas à l'école. Cependant, ce pas une garderie et il faut leur apprendre le tir à l'arc. Il convient de les considérer comme des adultes, d'être patients de ne pas être agressif et les mettre dans une position de réussite.

Pour les parents il est souhaitable de respecter les horaires, de manifester de l'intérêt au parcours sportif choisi par leur enfant et ne pas se substituer à l'entraîneur.

Organisations diverses (Tir de Noël, Tir du Roy, Tir au drapeau, etc...) :

Pour maintenir ces petites festivités qui permettent de regrouper tous les adhérents, familles et amis, la participation de tous les licenciés est obligatoire.

Les entraîneurs et les membres du bureau sont tous des bénévoles, il convient les respecter, un simple bonjour, bonsoir seront les bienvenus.

Le Président fera au besoin des rappels.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool sur le pas de tir.

Bon tir à tous.

Le Président.

Annexe

Règles de sécurité

Sur le pas de tir

- Ecouter les consignes
- Les arcs ne peuvent être tendus et armés qu'en direction des cibles.
- S'il y a quelqu'un entre le pas de tir et les cibles, les flèches doivent être dans les carquois.
- Ne pas tirer sans y avoir été autorisé.
- Ne pas gêner les autres archers, respecter leur concentration.

Près de la cible.

- Ne pas courir pour aller chercher les flèches.
- Arriver sur la cible par le côté
- Rester sur le côté de la cible lorsque l'on retire les flèches.
- Ramasser les flèches à terre après avoir retiré toutes les flèches en cible.

Le reste du temps.

- Les flèches sont rangées dans les carquois et les arcs posés.
- Ne pas chahuter et s'amuser avec le matériel.